

## DELIBERATION

relative à la convention avec le Crous d'Orléans-Tours pour la mise à disposition du domaine de la Croix-Montoire pour les activités du CNF

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,  
Vu le projet de convention présenté en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 – Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la convention avec le Crous d'Orléans-Tours pour la mise à disposition du domaine de la Croix-Montoire pour les activités du CNF

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30  
(dont 28 membres avec voix délibératives)  
Quorum : 10  
Membres participant à la délibération : 15  
Procurations : 10  
Abstention : 0  
**Pour : 25**  
Contre : 0

*Pièces jointes : Projet de convention*

La Présidente du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires

  
Dominique Marchand

Dominique MARCHAND